

PROVENCE ÉOLIENNES



Christian Frère
Président d'Eoliennes de Provence

ÉDITO

Entre la toute première mesure du vent et la construction d'une éolienne, les procédures administratives sont nombreuses. L'une d'elles consiste à élaborer un plan partiel d'affectation (PPA) lorsqu'une portion d'un territoire communal est concernée par un changement d'affectation du sol, par exemple pour accueillir un parc éolien. Le dossier du PPA pour le projet éolien de Provence comprend les analyses détaillées du potentiel de vent, les études de transport, les études d'impact sur l'environnement et beaucoup d'autres études de détails.

En décembre 2014, ce dossier a été déposé pour examen préalable auprès du Canton de Vaud. En novembre 2015, les services cantonaux ont rendu leur préavis et demandé certains compléments, comme par exemple de détailler les mesures de compensation proposées, de procéder à une étude géologique des failles karstiques, ou encore de tenir compte des spécificités de l'habitat de l'alouette lulu. Eoliennes de Provence ayant mené les analyses voulues entre novembre 2015 et juin 2016, le dossier complété sera de nouveau déposé auprès du Canton cet automne pour examen préalable complémentaire.

Enfin, nous avons eu l'occasion d'écouter les différentes parties prenantes au projet. Nous avons ainsi mené une démarche participative d'une part, consulté les associations de protection de la nature d'autre part, processus importants à nos yeux dans la co-construction du projet.



Trois ateliers ont été organisés entre novembre 2015 et février 2016 dans le cadre de la démarche participative

PARTAGE D'IDÉES POUR CONSTRUIRE LE PROJET

Imaginons ensemble des mesures de compensation de qualité... c'est cette phrase qui a motivé une vingtaine d'habitants de la Commune de Provence ainsi qu'une quinzaine de professionnels à participer au processus participatif. Cette démarche

a non seulement permis de récolter l'avis de personnes directement concernées par le projet, mais également d'identifier des mesures de compensation adaptées aux besoins locaux. Les deux pistes principales qui ont émergé de ce processus

sont la création d'un sentier didactique ainsi que la mise en place d'un plan de gestion intégré. Ce plan permet de s'assurer que les mesures environnementales sont appliquées sur toute la durée de vie du parc éolien.

Qu'en dites-vous ?



**Commune de
Provence**

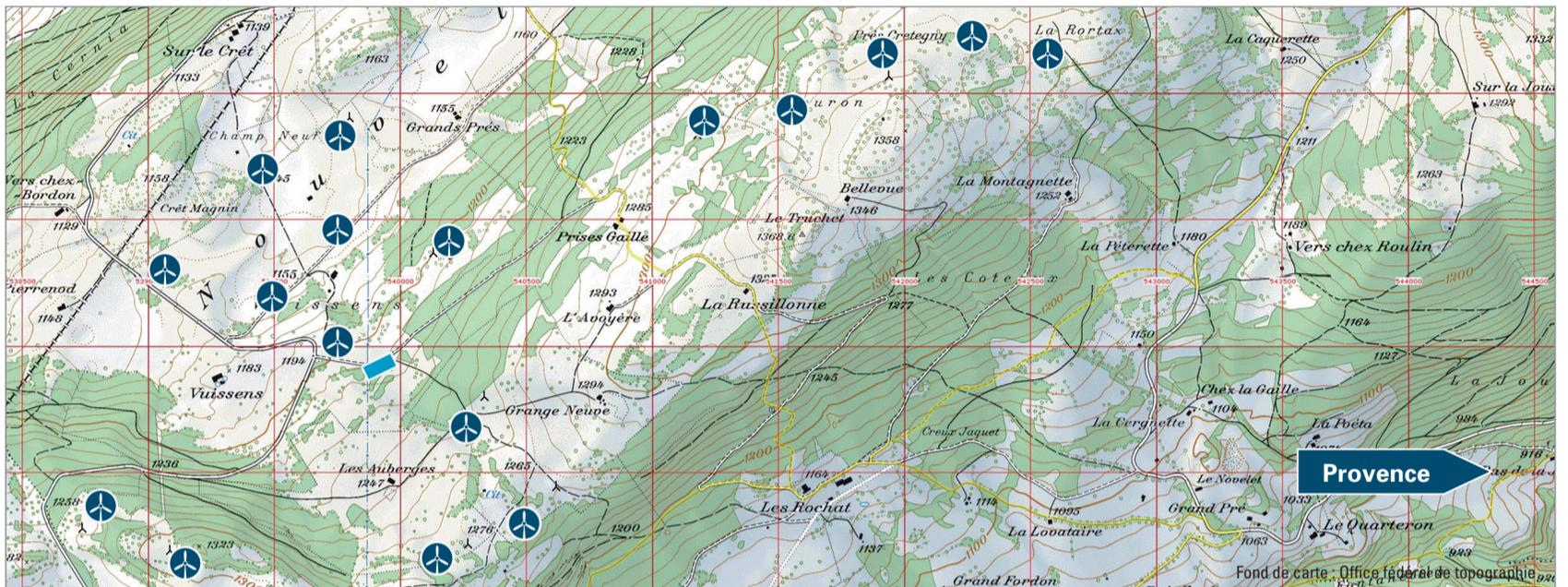
La Municipalité de Provence soutient le principe de la production d'électricité éolienne sur le territoire de la Commune, aujourd'hui comme hier. En effet, les économies d'énergie et le développement de modes de production renouvelables constituent des solutions concrètes, propres et responsables dans le contexte énergétique actuel.

Ce projet de parc éolien concernant l'ensemble de notre communauté, nous avons apprécié que des citoyennes et des citoyens s'engagent dans la démarche participative. Prendre le temps de réfléchir à ce que pourrait être notre territoire demain est en effet essentiel pour que nous puissions tous nous approprier ce projet et en être fiers.

Johny Favre, Syndic

PROVENCE ÉOLIENNES

UN PROJET FINALISÉ AVEC 17 ÉOLIENNES



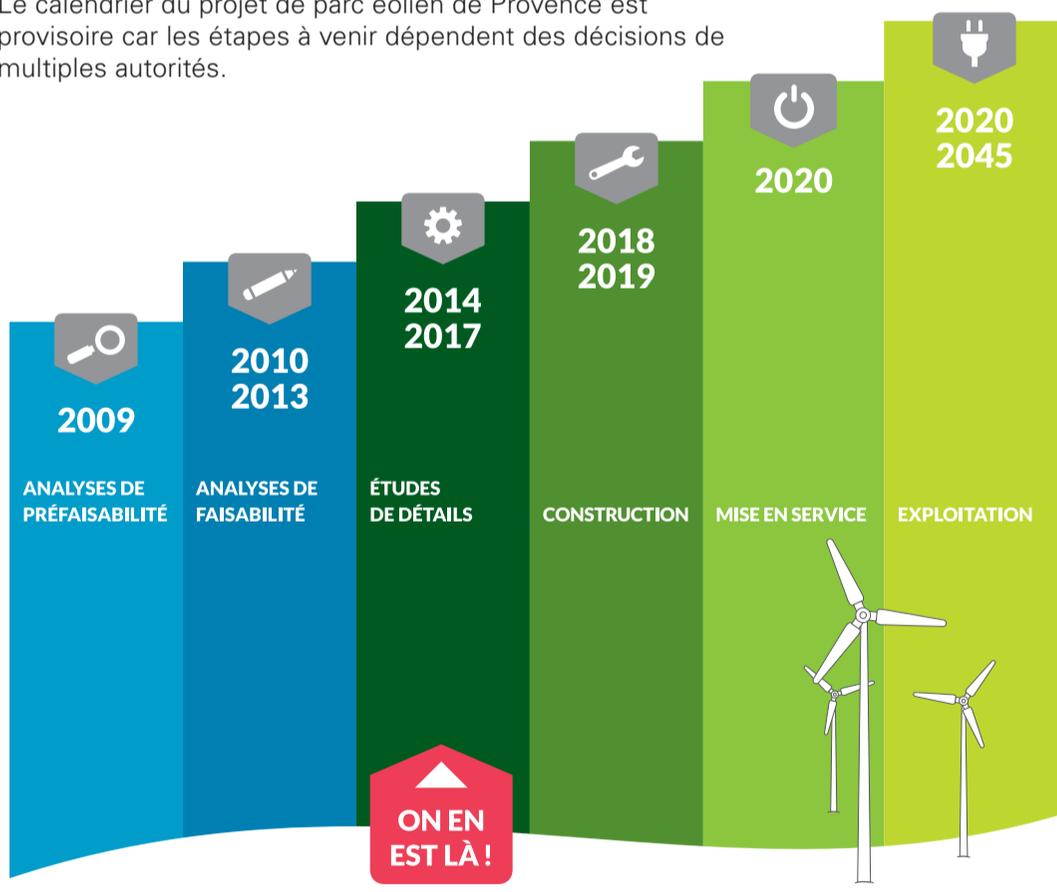
Implantation des éoliennes et du poste de transformation

Les emplacements finaux des éoliennes ont été approuvés par le Canton de Vaud en juin 2016. Six éoliennes ont été déplacées de 100 à 200 mètres par rapport au plan d'implantation initial, les analyses complémentaires menées

récemment ayant montré que cette adaptation permet de diminuer de manière significative l'impact du projet sur l'alouette lulu.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

Le calendrier du projet de parc éolien de Provence est provisoire car les étapes à venir dépendent des décisions de multiples autorités.



Études de détails

Décembre 2014

- Dépôt du dossier du plan partiel d'affectation (PPA) auprès du Canton de Vaud en vue d'un examen préalable

Novembre 2015

- Préavis du Canton sur le dossier du PPA

Novembre 2015 – Juin 2016

- Analyses et études complémentaires demandées par le Canton

Automne 2016

- Dépôt du dossier du PPA complété en vue d'un examen préalable complémentaire

Hiver 2016 - 2017

- Préavis final du Canton sur le dossier du PPA

Printemps 2017

- Mise à l'enquête du PPA finalisé auprès de la Commune de Provence
- Demande de défrichement et mesures de compensation

Fin 2017

- Mise à l'enquête du permis de construire du parc éolien

Le projet de parc éolien de Provence est géré par la société Eoliennes de Provence SA, issue d'un partenariat entre Romande Energie (60% des parts) et les Services électriques de la Ville de Zurich (ewz, 40% des parts). Si, au terme des études et procédures, le parc éolien de Provence est construit, Eoliennes de Provence SA sera alors chargée de l'exploiter.



CONTACT :

M. Guillaume Fuchs
Responsable de projet

021 / 802 97 98

contact@eoliennes-de-provence.ch

www.eoliennes-de-provence.ch

IMPRESSUM

EDITION ET IMPRESSION :
ROMANDE ENERGIE
PAPIER ISSU DE SOURCES
RESPONSABLES